

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 7 Octobre 2013 à 21 H 00**

L'an deux mille treize, le 7 Octobre à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,
Madame Patricia CHARBOIS, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur
Philippe MURO,

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,
Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Geneviève GENDRE, Madame
Martine FITTE-REBETE, Madame Mireille MUNCH,

Pour la Commune de PONTCARRE,
Monsieur Tony SALVAGGIO, Madame Catherine TOURNUT.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,
Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur
Franck PAILLOUX, Monsieur Jean Pierre SIVADIER.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,
Monsieur Philippe VANACKER, Monsieur Gérard DEBOUT, Monsieur Joël ROYNARD, Monsieur Jean
Pierre GILLET.

Etaient représentés :

Pour la Commune de PONTCARRE,
Madame Anne Marie VUILLAUME par Monsieur Axel JEAN (Suppléant).

Pour la Commune de Villeneuve Saint Denis,
Madame Laurence ORTEGA-MONTANT par Monsieur Philippe IMBERT (Suppléant)

Absents excusés : Monsieur Morad FENNAS, Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Denis THOUVENOT.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie
Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Monsieur Jean Claude MARTINEZ accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 9 Septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente propose de passer à l'ordre du jour et demande un rajout :

- Tarifs séjours Hiver 2014

L'ensemble des membres accepte cette modification.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 7 Octobre 2013 à 21 H 00**

I- Convention Forestiers Juniors année scolaire 2013-2014 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

Vu le projet de convention de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France proposant le renouvellement pour l'année scolaire 2013-2014 du dispositif « Forestiers Juniors »

Considérant que les prestations proposées par l'Agence des Espaces Verts de la Région-Ile-de-France restent inchangées en terme de coût par prestation par rapport à l'année scolaire 2013-2014 soit 30 € par séance d'une demi-journée,

Considérant qu'un renforcement du nombre de prestations est souhaitable étant donné la demande existante,

Vu le Budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article unique : Le Président, ou son représentant, est autorisé à signer la convention relative au dispositif « Forestiers Juniors » avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour l'année scolaire 2013-2014.

II- Tarifs séjours Hiver 2014 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Considérant que dans le cadre de la récente prise de compétence relative aux séjours 6-17 ans, la Communauté de Communes doit désormais fixer les tarifs des séjours qu'elle organise,

Considérant que ces séjours bénéficieront à l'ensemble des jeunes âgés de 6 à 17 ans habitant sur les 5 communes de la Brie Boisée,

Considérant qu'afin de valider l'inscription, les familles devront joindre, avec les pièces obligatoires spécifiées dans le dossier, au moins 50 % du montant du séjour.

Considérant le détail des séjours organisés par la Brie Boisée :

Séjour 6-10 ans et 11-17 ans:

Lieu : La PLAGNE (Savoie)

Dates : du 22 février au 1^{er} mars 2014

Nombre total de participants estimés : 80

Vu le Budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

II- Tarifs séjours Hiver 2014 (Suite):

Article 1^{er} : Décide de fixer les tarifs pour les deux séjours Hiver 2014 selon la grille tarifaire suivante :

Grille de Tarif des séjours hiver 2014 6-17 ANS (tarif unique)			
Revenu fiscal de référence du ménage*	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +
<u>Inférieurs à 12 999 €</u>	285 €	257 €	243 €
De 13 000 € à 19 999 €	295 €	266 €	251 €
De 20 000 € à 27 999 €	345 €	310 €	293 €
De 28 000 € à 36 999 €	394 €	354 €	335 €
De 37 000 € à 53 999 €	492 €	443 €	418 €
de 54 000 € à 71 999 €	640 €	576 €	544 €
<u>Supérieur à 72 000 €</u>	788 €	709 €	669 €

** Revenus Fiscale de référence annuel ménage apparaissant sur le dernier avis d'imposition*

Article 2 : Décide de demander aux familles de joindre, avec les pièces obligatoires spécifiées dans le dossier, au moins 50 % du montant du séjour afin de valider l'inscription

III – Marchés à procédure adaptée : point sur les marchés passés en délégation :

Décision 31-06-2013 – Marché de fourniture et livraison centralisée de repas individuels d'un an renouvelable un an pour un montant maximal de 43 667 € TTC attribué aux Petits Gastronomes

Décision 32-08-2013 – Marché à bon de commandes de travaux de voiries sur les 5 communes adhérentes à la Brie Boisée attribué à EIFFAGE pour une année renouvelable 3 fois.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 7 Octobre 2013 à 21 H 00**

IV – Questions diverses :

Réforme des rythmes scolaires : Monsieur Gérard DEBOUT pose la question aux conseillers communautaires de Pontcarré afin de savoir comme se passe la mise en place concrète de la réforme.

Monsieur Tony SALVAGGIO laisse la parole à Monsieur Axel JEAN qui s'en est occupé directement pour Pontcarré.

Il indique que c'est une réforme lourde mais que si elle est bien préparée, les craintes laissent place à la satisfaction notamment au niveau des familles. L'adhésion de l'équipe enseignante est fondamentale et le lien avec les animateurs également. Ils ont choisi de faire 3 fois 1heure avec un recrutement d'environ 12 vacataires pour un coût équivalent à un temps plein d'animateur.

Monsieur Gérard DEBOUT les remercie pour le retour d'information qui peut servir aux autres communes en vue de la place de la réforme pour l'année scolaire 2014-2015.

Jeunesse et sports : Monsieur Franck PAILLOUX fait le point sur les actions menées sur la jeunesse. Le stage BAFA est aujourd'hui complet ce qui est très positif. Au niveau des séjours, l'ADAV a été retenu pour la semaine du 22 février au 1^{er} mars 2014 dans une commune située tout proche du domaine skiable de la PLAGNE.

Culture : Monsieur Philippe MURO rappelle que la Communauté de Communes organise une soirée « hommage à Brassens » le samedi 12 octobre à 20h30 à la salle des fêtes de Ferrières-en-Brie.

La séance est levée à 21H40.

PROCHAIN CONSEIL :

- LUNDI 4 NOVEMBRE 2013 à 21h 00 en Mairie de Pontcarré

Fait à PONTCARRE, le 8 Octobre 2013

Le Président,

Mireille MUNCH.